



ASSEMBLEE GENERALE de l'ARILS du 6 avril 2019

1. Martin souhaite la bienvenue à tous, début de l'AG 9 :30

Présents : Florence T. Pascal B. Mélanie M. Lorette G. Martin Ch. Catherine D. Angélique R. Philippe W. Evelyne R. Isabelle A. Christel M. Isabelle S. Cindy G. Maude L. Anne-Claude P. Fernande G. Mathilde R. Marie-Jo E. Eve A. Micaël P.

Personnes excusées : Valérie M. Christelle M. Cathy T. Florence B. Angélique R. Stéphane G. Caroline D. Nathalie T.

2. Adoption de l'OJ : Un divers est à ajouter à l'ordre du jour (Maude).

3. Nomination d'un scrutateur : Maude est notre scrutatrice de la matinée.

4. Adoption du PV de L'AG du 21 avril 2018 : PV adopté avec remerciements.

5. Qu'a fait le comité pendant cette année ? 11 séances de comité ont ponctué cette année entre le plaisir de se retrouver et le sérieux pour assurer la gestion administrative de l'association dont voici quelques points :

organisation d'une AG extraordinaire janvier 2019, diffusion régulière de l'infoArils pour tenir au fait les collègues, tentatives récurrentes pour établir une relation avec Procom ; un investissement énergétique vain par manque d'interlocuteur face à nos sollicitations. Tenues de 2 réunions avec les 3 associations d'interprètes de la Suisse, Procom et le syndicat dont l'une avec le conseil de fondation. Rapprochement significatif entre la Bgd, l'Arils et Ilissi et échanges nombreux de courriels en partage et soutien solidaire à nos préoccupations communes. Au regard du déploiement d'énergie investi, nous avons traversé une période de disette quant à l'efficience !!! Le point positif est d'avoir pu dire et consigner les choses !

Proposition de formation continue sur le thème « ChantSigne » avortée par manque d'intérêt des membres, et regret sur la non poursuite de formation sur le thème de la justice, débutée en 2018.

6. Rapport de la trésorière : L'année 2018 se boucle avec un bénéfice, grâce notamment au don 7000.- de la Fondation Bodifiée. Isabelle remercie Anne-Claude pour ses démarches et relations avec ladite Fondation.

La somme de 750.- annuellement versée par Procom pour le fonctionnement du comité de l'ARILS, manque dans l'exercice comptable 2018. Ce versement ayant été oublié par Procom a nécessité 2 rappels pour l'obtenir.

Les comptes ont été vérifiés par Catherine D. et Philippe W. le 12 mars. Les cotisations SSP sont en légère diminution momentanément suite au départ de Clarisse T. mais arrivée de Depuis le 1^{er} janvier 2019, nous avons une nouvelle membre, Caroline D. dès le 1^{er} janvier 2019.

Reconnaissance du travail effectué dans les commissions diverses et comité annonce de 57 jetons dont 26 offerts.

Pas de dépenses pour la formation continue si ce n'est le cadeau au procureur de Sion.

7. Rapport des vérificateurs des comptes : La vérification des comptes du 12 mars 2019 s'est réalisée par sondage. Catherine et Philippe relèvent la bonne tenue des comptes et recommandent à l'assemblée d'accepter la comptabilité telle que présentée pour l'exercice 2018. Nous remercions Isabelle pour son bon travail et son efficacité.

8. Décharge du comité : L'assemblée donne décharge au comité par mains levées.

9. Présentation du travail des commissions.

Commission équivalence : Parole à Anne-Claude : Une seule procédure a été effectuée en 2018, celle de Caroline D, qui s'est bien déroulée. Procom questionne s'il est possible de faire autrement ?!? Anne-Claude et Cécile ont procédé à une mise à jour de la procédure, certains éléments n'étant plus d'actualité. Faut-il faire valider par Procom la nouvelle mouture dont le règlement n'a pas changé ? D'ailleurs, la nouvelle direction est-elle au courant de cette procédure d'équivalence (à vérifier lors d'une rencontre avec cette dernière !) Micaël annonce qu'il ne prendra plus de stagiaire, afin d'éviter que cela soit toujours des mêmes contextes de stage. Concernant l'accueil de Caroline, plusieurs collègues lui ont transmis des propositions de stage qui se sont avérées inenvisageables pour elle (organisation privée, familiale).

Efsli : Cindy rapporte 2 points soulevés à l'AG 2018.

-La mise sur pied d'un groupe de travail (Belgique, Hollande), ayant pour but de soutenir et rendre concret le travail de l'Esfli sur un plan politique et répondre aux besoins nationaux.

(Le Tessin était intéressé à rejoindre ce groupe pour finalement rater le délai d'inscription !)

-Droit de vote des associations (2 voix par pays). Initialement la représentativité était proportionnelle aux nombres de langues des signes pratiquées dans un pays. Or la Suisse par ses 3 langues s'est vue octroyée 6 voix, et la Belgique 4 voix d'où le déséquilibre par rapport aux autres pays membres. Un nouveau système de représentation est en réflexion. Avant qu'on nous impose quelque chose, les représentants Esfli des 3 associations de Suisse (groupe de liaison) se sont réunis à Olten (Cindy par Skype) afin de d'y réfléchir et proposer qu'un délégué par région linguistique puisse participer et voter (3 voix et plus 6 ; importance de préserver à chaque association un droit de vote car sensibilités différentes, spécialement entre la CH alémanique et romande). Il semblait également y avoir un enjeu financier car Esfli proposait la gratuité pour un délégué ! Nous pourrions envisager un autofinancement pour les 2 associations qui ne bénéficieraient pas de la gratuité (tournus). Actuellement nous sommes en attente de la décision de l'Esfli puis les délégués des 3 associations nationales se réuniront une nouvelle fois pour se déterminer. Comme le relève notre ex caissier Pascal B chaque région linguistique paie une cotisation à l'Esfli = 1 représentant par association payant une cotisation!

Cominter : La Cominter est une plateforme d'échanges entre partenaires et son but est l'amélioration des services, des prestations fournies. Procom ne semble pas apprécier cette configuration donnant la parole à de leurs employés, d'où peut-être le refus de Nadia B de débattre de certains points ou d'affirmer ne rien pouvoir dire, sous prétexte que ce n'est pas le lieu... telle d'ailleurs fut la situation du 1^{er} avril, Nadia refusant de traiter des points de l'OJ qui néanmoins ont pu l'être à la demande de la représentante des personnes sourdes Diane Uehlinger.

Thèmes discutés le 1^{er} avril: le manque d'interprètes d'où appel à des « Codas » ou à des aides à la communication ; Sourd n'ayant pas droit à l'Al donc pas de financement de la prestation : recours au bénévolat.

Formation d'interprètes. L'aubaine de relancer une formation pointe grâce au soutien financier de la Fondation Bodifée. Du côté de l'EESP, Mme V.Prats, c'est l'enthousiasme de reprendre le dossier! La Fss et Procom ont aussi été informés. Seule la Fss (Mme E. Kurz) a exprimé

son intérêt. Quant à Procom, c'est le silence radio ! Ce projet de formation sera débattu lors de la prochaine Cominter (fixée en novembre)

Autres thèmes discutés : les demandes adressées à la dernière minute aux collègues indépendantes (car aucun interprète de Procom, disponible), puis annulation de l'interprète indépendante et reprise de la demande par Procom car un interprète est devenu disponible ! Les clients sourds ne comprennent pas ces va et vient ! Nadia rétorque qu'ils n'ont qu'à s'adresser directement à elle. Et que la Cominter n'est pas l'endroit pour en parler.

Plainte des clients sourds dont la demande d'interprétation peine à être confirmée, Nadia informe les personnes présentes que sur le site de Procom des informations sont données par vidéos de Nathalie Gagneux. Le but étant d'expliquer aux clients sourds comment la prestation de l'interprète est financée suivant l'article de l'Al auquel le type de mandat est relié. Personne n'était informé de ces vidéos qu'il est par ailleurs impossible de joindre par courriel à la confirmation car « trop lourde » ! Il sera proposé à Procom de joindre le lien pour parvenir à visionner ces vidéos.

Marie-jo nous sollicite afin de regarder ces vidéos et de lui en faire un retour, si elles sont compréhensibles, utilisables comme telles...

(Lien : sur le site de Procom sous tarifs, information aux utilisateurs du service d'interprètes.)

La Cominter se déroule normalement 2X/an, le jour étant fixé au lundi cela pose problème pour nos deux représentantes de l'Arils qui ne pourront y participer si le jour ne peut être changé. (A savoir, que si une partie n'est pas représentée, la réunion est annulée, il est impératif de maintenir cette plateforme d'échanges entre toutes les parties concernées.) La date réservée pour la prochaine Cominter est le 4 novembre.

2 collègues sont visés par une plainte de la part de clients sourds mais les interprètes concernés ne sont pas informés !!!

Il serait aussi souhaitable de relever ce qui va bien ! D'ailleurs Diane U. a ressorti les feuilles jaunes avec les smiles ! Nadia mentionne que les clients peuvent toujours laisser des appréciations sous « Procom/Service d'interprètes/ Feedback du client »

Sur le site de la cominter, les sourds peuvent directement en Isf adresser leur feed-back cominterinterprete@gmail.com

Diane souhaiterait que ce lien figure sur le site de Procom et sur celui de l'Arils. N'hésitez pas à le rappeler à tous « les utilisateurs du produit », concernés !

Concernant la formation des médiateurs sourds, il y a 2 ans, elle a été écartée par la Fss, en faveur de la formation des formateurs de Isf. Même formés, Procom ne garantit pas d'engager des médiateurs sourds et les renvoie à devenir indépendants !

Procom ne soutient pas l'effort fourni par les collègues qui suivraient une formation à leur charge complète, mais se montre intéressé à profiter des compétences acquises par les collègues formés. (Evelyne entre autres).

Enquête santé : Les résultats de la dernière enquête santé sont à lire sur le site de l'Arils, à l'instar de tous les documents nous concernant. Merci à Anne-Claude de faire les mises à jour nécessaires et à Cindy qui se propose de lui aider.

10. Démission du comité : Comme annoncé le comité au complet démissionne.

11. Discussions sur l'organisation future de l'ARILS : Philippe Christel et Evelyne y ont réfléchi et commentent les constats relevés.

Les tâches liées au fonctionnement de l'Arils ont été listées et comptent 12 à 13 tâches, dont le comité. A raison de 2 personnes par commission il nous faut 26 personnes pour faire vivre l'association. D'où l'importance de garder l'idée d'un tournus obligatoire par l'engagement dans l'une ou l'autre des commissions. Toutes ces commissions fonctionnent bien.

S'engager dans une commission pour une tâche bien définie est davantage intéressant et rebute peut-être moins que d'être au comité.

L'idée proposée est la redéfinition du rôle du comité et de ne plus endosser entre autres, celui de la lutte syndicale, mais de constituer le pivot central favorisant les liens entre toutes les commissions, d'être la clé de voûte de l'association, la légitimant en tant que telle par son identité statutaire (Président, secrétaire, caissière notamment.)

Le comité organise les réunions et assemblées, fait circuler les informations, transfère les courriels reçus aux bonnes commissions. Actuellement, il est composé de 2 personnes +1 (Caissière) et lors des réunions, les commissions sont représentées, y participent autant que possible ; ou transmettent les informations relatives à leur activité.

Ainsi quelques nouvelles commissions sont créées : soit celle de la « Promotion et sensibilisation », celle de la commission « Relations avec Procom », et une autre très liée à la précédente, « Relations avec Ilisi et Bgd ». La commission « Formation interprètes » est quant à elle non pas créée, mais réactivée vu les bonnes nouvelles ! N'oublions pas celle « convivialité, repas » Repas, que de sa bonne initiative Evelyne a organisé ces dernières années.

Isabelle propose de rémunérer les personnes se rendant à Olten pour les réunions en lien avec Procom (2 personnes, 100.- par rencontre (2X/an). L'argent utilisé nous vient de Procom (750.- /an). Ne pas hésitez à insister auprès du SSP (Bernard Fragnière) pour du soutien, il est primordial de continuer à défendre nos intérêts d'employés de Procom, pour la reconnaissance idoine de notre métier.

Anne-Claude crée des adresses mails par commissions.

13. Elections :

Comité/coordination : Maude L. présidente et Isabelle S. Isabelle A. caissière

comite.arils@gmail.com

Enquête-santé Anne-Claude P.

Promotion, sensibilisation Florence T. Mélanie M. Maude L.
metier@arils.ch

Convivialité repas : Isabelle S. Maude L.

Site internet : Anne-Claude P. Isabelle S. et Cindy G.

Equivalence : Anne-Claude P. Cécile P. et Micaël P.
equivalence@arils.ch

Formation continue : Christel M. Evelyne R. Micaël P. Philippe
formation-continue@arils.ch

Vérification des comptes : Catherine D et Philippe W.

Efsli : Lorette G. et Cindy G.

Formation d'interprètes : Martin Ch. Mélanie M. Lorette G formation-interpretes@arils.ch

Cominter : Angélique R. et Marie-Jo E. mais en fonction du jour fixé.
Sinon Micaël P. Lorette G.

cominter@arils.ch

Contacts, relations Procom : Fernande G. Marie-Jo E.

Contacts Bgd Ilisi Arils : Eve A. et Cindy G.

partenaires@arils.ch

Cette belle renaissance est de bon augure pour notre association qui s'essouffait ! Merci à tous ceux et celles qui s'y lancent !

14. Admission, démissions de l'ARILS: nous avons le plaisir d'accueillir Caroline Dudek à qui nous souhaitons de belles expériences professionnelles en terre romande.

Du côté des démissions : Clarisse T. et, Martin Ch. qui devient membre passif depuis fin juin. (Ne souhaite pas être sur la liste de diffusion). Nous lui souhaitons d'ores et déjà nos meilleurs vœux pour sa retraite active !

15. Signécriture : Pour ceux/celles qui souhaitent voir comment imprimer une liste thématique en quelques clics, suivre les liens ci-dessous :

<https://www.dropbox.com/sh/4rmm3s0vd97xz92/AABd38X3Mq-MvSPNPeFgAXUZa?dl=0>

Pour des exemples de fichier

<https://www.dropbox.com/sh/au8cubprn5fys8z/AAB78FkNIZsZRXy04p4Jfs4fa?dl=0>

16. Divers : Maude a reçu un mail d'une jeune femme souhaitant obtenir des informations sur le métier. Maude l'a rencontrée, il s'agit d'une personne malentendante. Elle a d'ailleurs un RDV prévu avec Cindy. Attention à ne pas véhiculer des espoirs vains, vu sa surdité.

Anne-Claude a eu un contact avec une dame de la ville de Genève qui souhaite faire un appel d'offre, le but étant l'interprétation de toutes les séances du grand conseil genevois.

La prochaine AG de l'ARILS est fixée au samedi 25 avril 2020

N'oublions pas d'inviter nos collègues de la Bgd , Ilisi à l'AG

La séance est levée à 12 :30

Prise de PV : Laurence Th.

AG 2ème partie : Procom

Relation avec notre employeur.

-Janvier 2019, nous recevions de Procom, les lignes directrices à suivre.

Martin relève, à l'instar de plusieurs collègues le contenu « anti déontologique » de certaines des directives consignées. (Ex l'interdiction de parler entre nous des clients). Contactés par plusieurs interprètes, le service ne donne aucune réponse ou alors comme cela s'est fait pour Fernande : ne pas faire cas de ce point. Nous avons besoin d'une prise de position officielle et une reconnaissance par la direction de notre professionnalisme ; à savoir que si l'on échange des informations cela n'a pour but que d'offrir une meilleure prestation.

Nos collègues fraîchement nommées aux commissions relations Procom et relations Bgd Illis vont approfondir ces questions.

-Martin a envoyé à la direction de Procom sa lettre de démission pour la fin mai. Pour toute réponse et reconnaissance du travail pour la cause, Martin n'a reçu qu'un accusé de réception de notre responsable prestation et produit, soit 6 lignes l'assurant de la conformité aux articles de loi sur le travail.

-« Œil de Moscom » Pour vos échanges entre collègues veuillez à utiliser votre messagerie privée. Procom peut suivre nos correspondances sur notre adresse professionnelle.

-Modification salariale : Fernande nous informe qu'un interprète au TJ recevait 30.- par passage à l'antenne. Puis la RTS a décidé de payer les habits pour l'émission. C'est alors que PROCOM nous a retiré ces 30.- sans préavis.

Plusieurs choses sont à discuter :

a) Ces 30.- de passage à l'antenne font partie de notre contrat de travail. PROCOM ne peut donc pas les supprimer et faire une modification de contrat sans préavis légal.

b) Cette somme était dans un flou artistique. Passage à l'antenne = droit à l'image? Sauf erreur nous avons un droit à l'image avec cette somme. Il faut donc reprendre cela avec PROCOM et B. Fragnière.

c) Le point principal est la modification d'un contrat de travail sans information préalable, sans préavis respectant un délai légal.

d) Concernant Eve, dès son arrivée la RTS lui a payé ses habits ; du coup il n'a jamais été question de ce droit à l'image !

-Indemnités maladie. Notre collègue Corinne Lehmann (Bgd) a gagné aux prud'hommes. Cette décision fera-t-elle jurisprudence et influencera rétroactivement les cas de Suisse romande ? Procom fera-t-il recours ? Il faut encore patienter pour le savoir.

-A ce jour nous n'avons toujours pas de date fixée par la nouvelle direction de Procom pour rencontrer des membres de l'ARILS, Martin passe le relais à la nouvelle commission !

Prise du PV : Laurence Th.